



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Le directeur

Tarbes, le **09 SEP. 2020**

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – OURSBELILLE

PC 0653502000003

Avis des services de la DDT

Enjeu biodiversité

L'absence d'étude d'alternative est regrettable au regard des attentes du contenu d'une étude d'impact. La lecture permet de déduire que le SIAEP n'avait de légitimité à intervenir que sur ce périmètre rapproché et que l'impact agricole a été minimisé mais l'étude aurait pu être plus explicite à cet égard.

Natura 2000 : L'incidence est envisagée p 274 et il est conclu que la distance et l'absence de connexion avec le site le plus proche de l'Adour expliquent cette absence d'incidence.

Les incidences sur le long terme sur les espèces sont traitées de manière assez superficielle : l'effet d'ombrage est mentionné, l'effet contradictoire des panneaux sur la prédation est aussi rapporté. Une plus grande périodicité des suivis des milieux permettrait de tirer des enseignements sur ce type d'aménagement pour lesquels on manque encore de références.

Enfin, la recherche de zones humides a été réalisée sur la base de seulement 4 sondages pédologiques d'une profondeur de 30 à 40cm alors qu'il est recommandé de rechercher des traces oxydo-réductiques jusqu'à 80cm à 1 m de profondeur.

Enjeu de la qualité des milieux aquatiques

Au vu des documents consultables et du résumé non technique, l'impact potentiel majeur et quasi unique au titre de l'eau est sur la qualité des eaux du puits du syndicat. Il est donc du ressort de l'ARS de vérifier que les mesures prises sont compatibles avec la situation du projet dans le périmètre rapproché et les prescriptions prévues dans l'arrêté au titre de la santé publique.

Enjeu de la ressource en eau

La construction de ce parc photovoltaïque n'est pas concernée par les rubriques du R.214-1 du code de l'environnement. L'interconnexion réalisée en 2017 sécurise la ressource.

Enjeu de risque naturel

Le projet n'aggrave pas le risque d'inondation. Il est conforme au Plan de Prévention des Risques Inondation.

Enjeu agricole

Les contraintes liées au périmètre de captage rendent l'exploitation agricole des parcelles trop contraignante pour une production très réduite. L'enjeu est donc très faible à cette échelle, mais certain à l'échelle de l'aire de captage. Cette action devrait permettre d'agir positivement pour la réduction des pollutions d'origine agricole par l'utilisation des recettes financières de la centrale photovoltaïque pour l'application de mesures agri-environnementales.

Enjeu paysager

L'architecte conseil de l'Etat recommande de privilégier une teinte marron vert sombre pour les édifices techniques.



Le Directeur Départemental
des Territoires

Jean-Luc Sagnard